



FIZAZI & ASSOCIÉS
Audit et Conseil

FIZAZI & ASSOCIÉS
Audit et Conseil



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
EXERCICE COMPTABLE CLOS LE 31 AOUT 2020

A Monsieur le Président délégué
De la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Exercice du 1^{er} Septembre 2019 au 31 Août 2020

Conformément à la mission qui nous a été confiée par la **Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire**, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et le tableau de financement relatifs à **l'exercice clos le 31 août 2020**.

Ces états de synthèse font ressortir **un montant de capitaux propres et assimilés de 21 279 890,52 Dhs** dont **un excédent net de 5 198 385,29 Dhs**.

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Exercice du 1^{er} Septembre 2019 au 31 Août 2020

Opinion sur les états de synthèse :

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la **Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire au 31 août 2020** conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

- Un manuel de procédure comptable est en cours d'élaboration par les organes de la **FRMSS**. Ce dernier devrait permettre de définir de manière claire i) les règles applicables aux cotisations, droits d'adhésion et autres produits institués en faveur de la Fédération, ii) les procédures relatives aux opérations d'engagement des dépenses et leur liquidation ;

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Exercice du 1^{er} Septembre 2019 au 31 Août 2020

Opinion sur les états de synthèse :

- Les recettes de la **FRMSS** se constituent principalement de la **quote-part de 15%** des droits d'adhésion annuelle versée par les associations du sport scolaire des établissements scolaires. Etant donné que la fédération ne dispose d'aucun moyen de contrôle permettant de s'assurer de l'exhaustivité et l'exactitude des recettes encaissées, cette dernière ne comptabilise que les montants encaissés auprès des associations. Cette situation constitue une dérogation aux principes institués par le **CGNC**.

Rabat, le 01/03/2021

M. Khalid FIZAZI
Expert Comptable DPLE
Commissaire aux comptes
Managing Partner



Any Questions....

*Merci Pour Votre Attention,
Un bon Conseil Faites Appel
à Nos Experts Comptables*



📍 Lot y5, Secteur 14, Avenue Addolb Hay Ryad - rabat

✉️ secretariat@fizazi.ma 📞 (+212) 5 37 71 63 98 / 99

🌐 <https://www.fizazi.ma> 🖨️ (+212) 5 37 71 38 00

